



## Titres négociables à court terme

(Negotiable European Commercial Paper - NEU CP)<sup>1</sup>

Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier

### Programme non garanti

DOCUMENTATION FINANCIERE (DF)	
Nom du programme	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP), NEU CP (ID Programme 1697)
Nom de l'émetteur	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP)
Type de programme	NEU CP
Langue de rédaction	Français
Plafond du programme	3 000 000 000 EUR
Garant	Sans objet
Notation du programme	Noté par : Fitch Ratings Moody's
Arrangeur	Sans objet
Conseil(s) à l'introduction	Sans objet
Conseil(s) juridique(s)	Sans objet
Agent(s) domiciliaire(s)	NATIXIS
Agent(s) placeur(s)	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP) BNP PARIBAS BRED BANQUE POPULAIRE CITIBANK EUROPE PLC CREDIT AGRICOLE S.A. CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT LYONNAIS NATIXIS SOCIETE GENERALE
Date de signature de la documentation financière (jj/mm/aaaa)	15/05/2023

Documentation établie en application des articles L. 213-0-1 à L. 213-4-1 du Code monétaire et financier

Un exemplaire de la présente documentation est adressé à :

**BANQUE DE FRANCE**  
Direction générale de la stabilité financière et des opérations (DGSO)  
Direction de la mise en œuvre de la politique monétaire (DMPM)  
S2B-1134 Service des Titres de Créances Négociables (STCN)  
39, rue Croix des Petits Champs  
75049 PARIS CEDEX 01

<sup>1</sup>Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier

**La Banque de France invite le lecteur à prendre connaissance des conditions générales d'utilisation des informations relatives aux titres de créances négociables :**

<https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/surveillance-et-developpement-des-financements-de-marche-marche-neu-cp-neu-mtn/le-marche-des-titres-negociables-court-et-moyen-terme-neu-cp-neu-mtn>

**Les informations marquées « Optionnel » peuvent ne pas être fournies par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas**

<b>1. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'EMISSION</b>		
<b>Articles D. 213-9, 1° et D. 213-11 du Code monétaire et financier et article 6 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures</b>		
<b>1.1</b>	<b>Nom du programme</b>	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP), NEU CP (ID Programme 1697)
<b>1.2</b>	<b>Type de programme</b>	NEU CP
<b>1.3</b>	<b>Dénomination sociale de l'Émetteur</b>	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP)
<b>1.4</b>	<b>Type d'émetteur</b>	Entreprise du secteur public dans les conditions prévues à l'art. L 213-3.3 du CMF
<b>1.5</b>	<b>Objet du programme</b>	Le programme d'émission de NEU CP est destiné à participer à la couverture des besoins de financement de la RATP.
<b>1.6</b>	<b>Plafond du programme</b>	3 000 000 000 EUR  trois milliards EUR ou la contre-valeur de ce montant en toute autre devise autorisée
<b>1.7</b>	<b>Forme des titres</b>	Les NEU CP sont des titres de créances négociables, émis au porteur et sont inscrits en compte auprès d'intermédiaires autorisés conformément à la législation et à la réglementation française en vigueur.
<b>1.8</b>	<b>Rémunération</b>	<p>La rémunération est libre</p> <p>Indice(s) de référence : Les taux variables/révisables sont indexés sur les taux usuels des marchés monétaires et obligataires.</p> <p>Règle(s) de rémunération : La rémunération des NEU CP est libre. Cependant, si l'Émetteur émet des NEU CP dont la rémunération est liée à un indice, ou à une clause d'indexation, l'Émetteur n'émettra que des NEU CP dont la rémunération est liée à un indice usuel du marché monétaire, tel que : Euribor, Libor ou €STER.</p> <p>Les taux des NEU CP peuvent être négatifs en fonction des taux fixes ou de l'évolution des indices usuels du marché monétaire applicables au calcul de la rémunération.</p> <p>L'émetteur ne peut pas émettre des NEU CP avec paiements de capital qui peuvent potentiellement être variables. De telles formules de rémunération ne doivent résulter en un remboursement du capital en dessous du pair.</p> <p>Dans le cas d'une émission comportant une possibilité de remboursement anticipé, ou de rachat, les conditions de rémunération du NEU CP seront fixées à l'occasion de l'émission initiale et ne pourront pas être modifiées ultérieurement, notamment à l'occasion du rachat.</p>
<b>1.9</b>	<b>Devises d'émission</b>	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation

		française applicable au moment de l'émission
1.10	<b>Maturité</b>	<p>L'échéance des titres négociables à court terme sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes, la durée des émissions de ces titres ne peut être supérieure à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles). Les NEU CP peuvent être remboursés avant maturité en accord avec les lois et les réglementations applicables en France.</p> <p>Les NEU CP émis dans le cadre du Programme pourront aussi comporter une ou plusieurs options de rachat par l'émetteur (au gré de l'émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) évènements(s) indépendant(s) de l'émetteur et ou du détenteur).</p> <p>L'option de remboursement anticipé, ou de rachats de NEU CP, s'il y a lieu, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée.</p> <p>En toute état de cause, la durée de tout NEU CP assorti d'une ou de plusieurs de ces causes, sera toujours, toutes options de remboursement anticipé, ou rachat comprises, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission du dit NEU CP.</p>
1.11	<b>Montant unitaire minimal des émissions</b>	150 000 EUR ou tout autre montant supérieur (ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission)
1.12	<b>Dénomination minimale des Titres de créances négociables</b>	En vertu de la réglementation, le montant minimum légal des titres de créances négociables émis dans le cadre de ce programme doit être de 150 000 euros ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission
1.13	<b>Rang</b>	<p>Senior Unsecured</p> <p>Information sur le rang :</p> <p>Les NEU CP constitueront des obligations directes, non assorties de sûreté et non subordonnées de l'Emetteur, venant au moins à égalité de rang avec les autres obligations actuelles et futures, directes, non assorties de sûreté et non subordonnées de l'Emetteur, à l'exception de celles qui peuvent être obligatoirement privilégiées par la loi.</p>
1.14	<b>Droit applicable au programme</b>	Droit Français
1.15	<b>Admission des TCN sur un marché réglementé</b>	NON
1.16	<b>Système de règlement-livraison d'émission</b>	Euroclear
1.17	<b>Notation(s) du programme</b>	<p>Fitch Ratings :  <a href="https://fitchratings.com/entity/regie-autonome-des-transport-parisiens-ratp-80360230#securities-and-obligations">fitchratings.com/entity/regie-autonome-des-transport-parisiens-ratp-80360230#securities-and-obligations</a></p> <p>Moody's :  <a href="https://moodys.com/credit-ratings/Regie-Autonome-de-s-Transport-Parisiens-credit-rating-600010381/ratings/view-by-debt?debtId=MDY%3A85859&amp;isWithDrawnIncluded=false">moodys.com/credit-ratings/Regie-Autonome-de-s-Transport-Parisiens-credit-rating-600010381/ratings/view-by-debt?debtId=MDY%3A85859&amp;isWithDrawnIncluded=false</a></p> <p>Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences de notation. Les investisseurs sont invités à se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur</p>

1.18	<b>Garantie</b>	Sans objet
1.19	<b>Agent(s) domiciliataire(s) (liste exhaustive)</b>	NATIXIS
1.20	<b>Arrangeur</b>	Sans objet
1.21	<b>Mode de placement envisagé</b>	<p>Placement direct</p> <p>Placeur(s) :  BNP PARIBAS  BRED BANQUE POPULAIRE  CITIBANK EUROPE PLC  CREDIT AGRICOLE S.A.  CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  CREDIT LYONNAIS  NATIXIS  SOCIETE GENERALE</p> <p>L'émetteur pourra ultérieurement remplacer un Agent Placeur, assurer lui-même le placement, ou nommer d'autres Agents Placeurs ; une liste à jour desdits Agents Placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'émetteur</p>
1.22	<b>Restrictions à la vente</b>	Optionnel
1.23	<b>Taxation</b>	Optionnel
1.24	<b>Implication d'autorités nationales</b>	Banque de France
1.25	<b>Contact(s)</b>	<p>mail : tresorerie-back-office@ratp.fr</p> <p>téléphones : 01 58 78 25 05 ou 01 58 78 23 04</p>
1.26	<b>Informations complémentaires relatives au programme</b>	optionnel
1.27	<b>Langue de la documentation financière faisant foi</b>	Français

## 2 DESCRIPTION EMETTEUR

**Article D. 213-9, 2° du Code monétaire et financier et article 7 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures**

<b>2.1</b>	<b>Dénomination sociale de l'émetteur</b>	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP)
<b>2.2</b>	<b>Forme juridique, législation applicable à l'émetteur et tribunaux compétents</b>	<p>Forme juridique : EPIC de droit français</p> <p>Législation applicable : Entreprise du secteur public dans les conditions prévues à l'art. L 213-3.3 du CMF</p> <p>Tribunaux compétents : Paris</p>
<b>2.3</b>	<b>Date de constitution</b>	07/01/1959
<b>2.4</b>	<b>Siège social et principal siège administratif (si différent)</b>	<p>Siège social : 54 Quai de la rapée 75012 Paris FRANCE</p>
<b>2.5</b>	<b>Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et LEI</b>	<p>N° d'immatriculation : 775663438</p> <p>LEI : 969500K59E47ULNCAQ69</p>
<b>2.6</b>	<b>Objet social résumé</b>	Entreprise de transports en communs urbains
<b>2.7</b>	<b>Renseignements relatifs à l'activité de l'émetteur</b>	<p>Transports en communs de voyageurs en réseaux urbains</p> <p>Le groupe RATP, implanté dans 13 pays, sur quatre continents, est le 5e groupe de transport public urbain au monde. Il est composé d'une maison-mère (EPIC) qui exploite le réseau francilien – un réseau multimodal parmi les plus complexes – et d'une centaine de filiales qui proposent une variété d'expertises en France et à l'international.</p> <p>2022 : Une année de reprise du trafic et de poursuite du développement dans un contexte macroéconomique et social dégradé qui pèse sur les résultats.</p> <p>Faits marquants de l'exercice</p> <p>Une reprise nette du trafic voyageurs en Île-de-France (+21 % par rapport à 2021), qui poursuit son rattrapage après la crise sanitaire. La fréquentation reste néanmoins inférieure en moyenne de -14 % de son niveau de 2019 (contre -29 % en 2021).</p> <p>– Une dynamique de croissance de +10 %1 (+536 M€) du chiffre d'affaires consolidé (6,1 Md€) tirée par la reprise du trafic et par le développement des filiales (+50 %).</p> <p>– Mais une année 2022 marquée par d'importantes difficultés rencontrées en France comme à l'étranger :                  È un contexte macro-économique défavorable lié au conflit en Ukraine, avec une forte accélération de l'inflation qui impacte les coûts d'approvisionnement en énergie et la dynamique des évolutions salariales. Ces évolutions ne sont que partiellement couvertes par les contrats avec les autorités organisatrices, notamment en Île-de-France et à Londres. Au total, l'impact net négatif de l'inflation sur le résultat du groupe en 2022 s'établit à -104 M€ ;                  È des difficultés à réaliser l'offre de transport en raison de tensions élevées sur le marché du travail, en France mais également dans à l'étranger, entraînant des difficultés de recrutement, et de taux d'absentéisme élevés qui n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant covid. Cette situation affecte fortement le chiffre d'affaires et le résultat net (à hauteur de</p>

-95 M€ dont -78 M€ pour l'EPIC RATP et de -17 M€ pour les filiales), à travers les réfections et pénalités reversées aux autorités organisatrices, mais aussi pour la RATP l'augmentation du déficit du régime d'assurance sociale porté par l'employeur. Le groupe RATP s'emploie à normaliser au plus vite la situation et à redresser la qualité de service sur l'ensemble des marchés affectés, à travers une accélération de ses plans de recrutement et une politique salariale visant à améliorer l'attractivité de ses métiers.

au Royaume-Uni, une situation difficile sur l'activité des bus londoniens, due notamment à la pénurie de main d'œuvre et aux tensions sociales dans un contexte de fortes pressions inflationnistes sur les salaires et les coûts de l'énergie. Des difficultés communes à la plupart des opérateurs présents sur ce marché.

des tensions sur les chaînes d'approvisionnement au niveau mondial, qui ralentissent notamment la mise en œuvre des projets d'investissement.

– Des résultats fortement impactés par ce contexte défavorable, malgré les effets positifs du redressement de l'activité et la poursuite des efforts de productivité :

Un résultat opérationnel (EBIT) à 193 M€ (3,2 % du chiffre d'affaires), contre 327 M€ en 2021 (5,9 %) ;

Un résultat net part du Groupe négatif à -26 M€, contre + 207 M€ en 2021.

– Le maintien d'un effort d'investissements massif en Île-de-France (2 209 M€ en 2022) pour préparer l'avenir, avec le soutien d'Île-de-France Mobilités. A noter une légère décélération par rapport à 2021 (-7 %), liée à l'arrivée à échéance des projets de prolongement de ligne de métro et aux difficultés d'approvisionnement, notamment en matériel roulant. Les investissements consolidés pour le groupe RATP atteignent 2 386 M€.

– Une dette nette de 5 536 M€, en baisse de -159 M€ par rapport à 2021, qui bénéficie d'une forte amélioration du BFR d'exploitation. Le gearing (ratio dette nette / capitaux propres) atteint 1,02x contre 1,14x fin 2021.

– Un groupe résolument engagé dans la lutte contre le changement climatique avec des indicateurs notables et crédibles validés en 2022 par l'initiative Science Based Targets (SBTi). L'année 2022 est marquée par une diminution de 21 % des émissions de gaz à effet de serre (gCO<sub>2</sub>e) par voyageur.km par rapport à 2015.

– Un haut niveau d'éligibilité et d'alignement des activités de l'EPIC et du groupe RATP aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans le cadre de la taxonomie verte européenne, à laquelle le groupe RATP a choisi de façon volontaire de se conformer : 89 % du chiffre d'affaires éligible (dont 97 % pour l'EPIC RATP) et 51 % du chiffre d'affaires aligné (dont 69 % pour l'EPIC RATP).

Des résultats fortement affectés par les impacts de la crise économique et sanitaire.

Une nette reprise du trafic en Île-de-France

L'année 2022 a été marquée par un net rebond du trafic voyageurs en Île-de-France, qui atteint 2 859 millions de voyages, soit une hausse de +21 % par rapport à 2021. La reprise est tirée par l'atténuation progressive des effets de la crise sanitaire, la reprise du tourisme et l'impact de la hausse des prix du carburant. Elle est plus marquée sur les réseaux ferrés (+32 % sur le métro, +35% sur le RER, + 17 % sur le tramway) que pour le réseau bus (+2 %), affecté par d'importantes difficultés de production au second semestre.

Le trafic voyageurs reste au global inférieur en moyenne de -14 % à son niveau d'avant crise (contre -29 % en 2021).

Une hausse de 10 % du chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé 2022 du Groupe s'élève à 6,1 Md€, en nette progression (+536 M€ proforma, soit +10 %) par rapport à 2021.

Ce rebond est tiré par la forte dynamique de développement des filiales (+420 M€), avec la montée en puissance du contrat Toscane (pour +356 M€) et le développement en France, aux Etats-Unis et en Egypte, et par l'impact favorable de la reprise de l'activité et du trafic voyageurs sur les recettes du Groupe (+149 M€, dont + 119 M€ pour l'EPIC RATP).

La contribution des filiales au chiffre d'affaires du Groupe représente 1,6 Md€ en 2022, soit 26 % du chiffre d'affaires consolidé.

Une performance opérationnelle et financière affectée par un contexte macro-économique et social difficile

Le résultat opérationnel (EBIT) consolidé s'établit à 193 M€, contre 327 M€ proforma en 2021 (-134 M€). Cette évolution traduit à la fois l'impact net (après application des clauses d'indexation) de l'inflation sur les coûts de production du service (96 M€ pour l'EPIC RATP), les effets de l'absentéisme maladie et des difficultés de recrutement (avec notamment une hausse de 36 M€ des pénalités pour non réalisation de l'offre contractuelle et une dégradation de 35 M€ du résultat du régime d'assurance maladie de la RATP), ainsi que la provision de 42 M€ passée en 2022 par la RATP au titre de son contentieux avec l'URSSAF. Ces évolutions viennent absorber les effets positifs de la reprise de l'activité et de la poursuite des plans de performance, tant pour l'EPIC que ses filiales.

Le résultat opérationnel consolidé rapporté au chiffre d'affaires atteint 3,2 %, contre 5,9 % en 2021.

Le résultat net part du groupe s'établit à -26 M€, contre +207 M€ en 2021 (-233 M€). Cette dégradation plus marquée que celle du résultat opérationnel traduit principalement les difficultés des activités de transport public opérées par RATP Dev à Londres (retracées au niveau du résultat net en application de la norme IFRS 5), pour lesquelles le Groupe a engagé une revue de ses options stratégiques, ainsi que la variation de la charge d'impôts différés.

La capacité d'autofinancement est en baisse de -76 M€ par rapport à 2021, à 994 M€.

La dette nette diminue toutefois de -159 M€ (-2,8%) pour s'établir à 5 536 M€ à fin 2022, grâce à la nette amélioration du besoin en fonds de roulement. Le ralentissement des investissements par rapport à 2021 ne touche que les investissements subventionnés, sans impact sur la dette ; les investissements sur fonds propres de l'EPIC RATP sont en légère progression (+29M€, à 865 M€).

Le gearing (ratio dette nette / capitaux propres) du groupe est en amélioration et s'élève à 1,02 x en 2022 contre 1,14 x à la fin 2021.

Des investissements massifs en Île-de-France

La RATP est pleinement mobilisée pour mettre en œuvre le programme d'investissements ambitieux du contrat

2021-2024 conclu avec Île-de-France Mobilités (8,5 milliards d'euros sur 4 ans). Les investissements réalisés par l'EPIC en Île-de-France s'élèvent à 2 209 millions d'euros en 2022 (dont 319 millions d'euros en tant que maître d'ouvrage délégué pour le compte de la Société du Grand Paris au titre du prolongement de la ligne 14 au Sud), en léger retrait par rapport à 2021 (-7 %) du fait notamment de l'arrivée à échéance des grands projets de prolongements de lignes de métro, et des difficultés rencontrées par les industriels sur les livraisons de matériels roulants :

- 1 202 millions d'euros pour moderniser le réseau et entretenir les infrastructures : transition énergétique du réseau bus (conversion des centres bus à l'électrique et au biogaz et achat de bus électriques), renouvellement du matériel roulant métro (projet MF19), RER (MI20) et tramway (TW20 pour le T1), rénovation des rames MI2N et MI84 pour le RER, automatisation de la ligne 4, modernisation de la ligne 6 avec l'arrivée des rames MP89 rénovées, adaptation des infrastructures et des ateliers de maintenance pour accueillir les nouveaux matériels roulants, et investissements patrimoniaux pour garantir la pérennité et la performance des infrastructures (finalisation du RVB4 du RER A, renouvellement du Pont de Chartres, etc...) ;
- 850 millions d'euros pour prolonger les lignes de métro et de tramway : prolongement des lignes 14 nord et sud, 11, 12, correspondances avec la future ligne 15 du Grand Paris Express, prolongement du T1 vers Val de Fontenay et du T3B vers Porte Dauphine ;
- 157 millions d'euros pour améliorer le confort des voyageurs, à travers la modernisation des gares et stations, l'information voyageur et l'accessibilité : rénovation des gares d'Auber, Vincennes et Charles de Gaulle-Etoile, et de 11 stations de métro, amélioration de la sécurité et de l'accessibilité (Place d'Italie, Saint-Michel Notre-Dame), modernisation des SI d'information voyageurs et déploiement des nouveaux écrans d'affichage du RER A, modernisation des systèmes de billettique (adaptation aux nouveaux supports dématérialisés).

Au global, les investissements consolidés du groupe RATP s'établissent à 2 386 millions d'euros (dont 319 millions d'euros sur la ligne 14 sud pour le compte de la SGP), en baisse de - 12 % par rapport à 2021. Les investissements des filiales, à 177 millions d'euros, sont en effet en retrait suite à une année 2021 marquée par le rachat des actifs nécessaires à l'exploitation des bus den Toscane.

Un groupe en développement en France et à l'international

Le groupe RATP a poursuivi son développement à un rythme soutenu en 2022, en France et à l'étranger, avec une croissance de +50 % proforma de l'activité des filiales. La croissance de l'activité des filiales est tirée par une nette reprise du trafic, notamment pour l'activité de bus touristiques qui bénéficie du redémarrage du tourisme dans les grandes capitales, par l'indexation des contributions des autorités organisatrices, et surtout par les effets positifs du développement commercial.

RATP Dev a démarré avec succès les nouveaux contrats d'exploitation des bus en Toscane et à Greensboro aux Etats-Unis, du tramway de Lusail au Qatar, de la desserte ferroviaire de la nouvelle capitale en Égypte, et poursuivi sa mobilisation en vue de la mise en service en 2023 du métro de Riyad. A Doha, elle a relevé avec son partenaire Keolis le défi majeur de l'exploitation du métro pendant la Coupe du Monde de Football, avec un niveau de qualité de service exemplaire. Le groupe RATP a mobilisé 75 de ses experts pour accompagner la gestion opérationnelle du métro pour

cet événement sportif d'une ampleur exceptionnelle.

En Île-de-France, RATP Cap Île-de-France a démarré l'exploitation de deux contrats Optile remportés en 2021 (réseaux de Paris-Saclay et de la Bièvre).

Sur le plan commercial, RATP Dev a consolidé ses positions en France avec le renouvellement de la quasi-totalité des contrats urbains (à l'exception de Valenciennes) et le renforcement de ses activités dans la région AuvergneRhône-Alpes et Centre-Val de Loire.

A l'étranger, RATP Dev a remporté fin 2022 deux contrats majeurs qui témoignent du savoir-faire du groupe RATP dans les métros automatiques :

- le contrat d'exploitation d'une nouvelle ligne de métro reliant le futur aéroport de Sydney Ouest. A compter de 2023, avec ses partenaires Siemens, WeBuild et Plenary au sein du consortium Parklife Metro, RATP Dev participera pour 4 ans à la conception et la préparation de Sydney Metro-Western Sydney Airport (WSA), avant d'en assurer l'exploitation-maintenance pour les 15 années suivantes ;

- le contrat d'assistance technique à la ville de Belgrade pour préparer l'exploitation future des trois lignes automatiques du métro de Belgrade, dont la mise en service est prévue pour 2028.

Par ailleurs dans le Bus, RATP Dev est attributaire préférentiel du contrat de la ville de Raleigh, renforçant ses positions dans le Sud des Etats-Unis.

Au Royaume-Uni, dans un contexte de marché tendu du fait des déséquilibres macro-économiques, de la pénurie de main d'œuvre et des tensions sociales, l'exploitation des bus londoniens rencontre des difficultés, communes à la plupart des opérateurs présents sur ce marché. Dans ce contexte perturbé, RATP Dev a engagé une réflexion sur les moyens de renforcer la position stratégique des sociétés concernées sur le marché londonien et leur permettre de poursuivre leur plan ambitieux de transition énergétique, quel que soit leur actionnariat. Elle dispose aujourd'hui de 6 garages électrifiés et de 256 bus propres, soit 30 % de sa flotte.

En Algérie, en accord avec l'autorité concédante, RATP Dev a engagé fin 2022 la cession à l'Etat algérien de ses parts dans la société SETRAM en charge de l'exploitation des tramways.

L'activité commerciale de RATP Dev et RATP Cap Île-de-France en 2023 restera très soutenue, avec les appels d'offres en cours en Île-de-France pour l'exploitation des bus (Optile et Paris petite couronne), des lignes de métro du Grand Paris Express, des tram-trains T4/T11 et T12/T13, mais aussi pour l'exploitation des réseaux urbains de Lyon, Reims et Toulon, ou de lignes TER dans plusieurs régions.

RATP Solutions Ville, la filiale de services urbains du groupe RATP, a engrangé en 2022 de nouveaux succès commerciaux : le gain avec BNP Paribas Real Estate et Apsys de l'appel d'offres pour la rénovation du siège de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, la signature avec la Société du Grand Paris du contrat de fibre noire et de couverture 3G/4G de la ligne 14 sud, l'ouverture d'un nouveau site de 4 000 m<sup>2</sup> à Bagneux pour développer l'offre de logistique urbaine, et la prise de contrôle conjointe de Cityscoot aux côtés de la Banque des Territoires afin d'accompagner la société dans l'évolution de son modèle organisationnel. RATP Solutions Ville a démarré en 2022

l'exécution des contrats de concession du réseau de fibre optique du Grand Paris Express (avec la CDC), et, aux côtés d'Engie, de production et de distribution d'énergie frigorifique de la Ville de Paris. Elle a également accéléré le développement de son activité de corpo working sur les sites tertiaires du groupe RATP.

RATP Smart Systems poursuit le développement du projet MaaS du groupe RATP, porté par les applications Bonjour RATP et Mappy, enrichies de nouveaux services.

Systra, leader mondial de l'ingénierie du transport ferroviaire, dont le groupe RATP détient 43,4 % du capital, a franchi en 2022 le seuil de 900 M€ de chiffre d'affaires, avec une croissance de +18 % de son activité, qui bénéficie de la montée en puissance du projet HS2 de ligne à grande vitesse au Royaume-Uni. Avec plus de 1 milliard d'euros de prises de commandes, Systra affiche un carnet de commandes supérieur à 1,3 milliards d'euros, soit 16 mois de chiffre d'affaires.

Un haut degré d'alignement des activités du Groupe aux objectifs d'atténuation du changement climatique

Acteur déterminé de la transition écologique pour des villes durables et une économie neutre en carbone, le groupe RATP a choisi de se conformer, de manière volontaire, au reporting prévu par le règlement européen 2020/852 sur la taxonomie verte européenne.

Les indicateurs d'éligibilité et d'alignement marquent la volonté du Groupe de publier en toute transparence un état des lieux de la durabilité de ses activités, et démontrent sa pleine mobilisation en faveur de l'atténuation du changement climatique :

- 89 % du chiffre d'affaires consolidé éligible (dont 97 % pour l'EPIC RATP) et 51 % aligné (dont 69 % pour l'EPIC RATP) ;

- 86 % des investissements consolidés éligibles (dont 93 % pour l'EPIC RATP) et 32 % alignés (dont 36 % pour l'EPIC RATP) ;

- 64 % des dépenses d'exploitation consolidées éligibles (dont 87 % pour l'EPIC RATP) et 55% alignées (dont 75 % pour l'EPIC RATP).

Ces résultats résultent d'une politique engagée d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ils révèlent également des axes de progrès qui feront l'objet de plans d'actions ciblés en 2023.

L'année 2022 est également marquée par une diminution de 21 % des émissions de gaz à effet de serre (gCO2e) par voyageur.km par rapport à 2015. Cela résulte de la baisse des émissions de GES générées par la RATP (mesurées en tonnes de CO2e) qui s'établit à -28% par rapport à 2015.

L'initiative Science Based Targets (SBTi) a validé fin 2022 les engagements climat de la RATP au niveau le plus ambitieux des Accords de Paris, les estimant compatibles avec la trajectoire de réchauffement climatique à 1,5°

<b>2.8</b>	<b>Capital</b>	433 367 000,00 EUR
<b>2.8.1</b>	<b>Montant du capital souscrit et entièrement libéré</b>	433 367 000,00 EUR
<b>2.8.2</b>	<b>Montant du capital souscrit et non entièrement libéré</b>	0 EUR

2.9	Répartition du capital	Référence des pages du rapport annuel ou document de référence :  Pages 137 et 222 du rapport financier 12/2022  Actionnaires :  Etat français (100,00 %)
2.10	Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'émetteur sont négociés	Marché règlementé où les titres de créances sont négociés : <a href="https://live.euronext.com/fr/search_instruments/RATP">https://live.euronext.com/fr/search_instruments/RATP</a>  Date d'échéance la plus lointaine des titres de créances cotés sur le marché règlementé :  18/08/2080
2.11	Composition de la direction	Agnès OGIER, Directrice réseau ferré  Jean Yves LECLERCQ, Directeur financier  Hiba FARES, Directrice du directoire RATP DEV  Jean AGULHON, Directeur des ressources humaines  Marie Claude DUPUIS, Directrice de la stratégie  Sylvie BUGLIONI, Directrice industriel  Anaïs LANCON, Directrice communication  Frédéric TRAN KIEM, Directeur
2.12	Normes comptables utilisées pour les données consolidées (ou à défaut des données sociales)	Normes comptables utilisées pour les données consolidées :  IFRS  Normes comptables utilisées pour les données sociales :  Normes françaises
2.13	Exercice comptable	Du 01/01 au 31/12
2.13.1	Date de tenue de l'assemblée générale annuelle (ou son équivalent) ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé	03/03/2023
2.14	Exercice fiscal	Du 01/01 au 31/12
2.15	Réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent) ayant audité les comptes annuels de l'Émetteur	
2.15.1	Réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent)	Titulaire(s) : MAZARS 61 rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE  KPMG 3 cours du triangle 92 939 LA DEFENSE
2.15.2	Rapport des réviseurs des comptes	Rapport financier 2022 :

	<b>(commissaires aux comptes ou équivalent)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· page 133 - 137 (comptes consolidés)</li> <li>· page 195 - 198 (comptes sociaux)</li> </ul> Rapport financier 2021 : <ul style="list-style-type: none"> <li>· page 118 -127(comptes consolidés)</li> <li>· page 184 - 189 (comptes sociaux)</li> </ul>
<b>2.16</b>	<b>Autres programmes de l'émetteur de même nature à l'étranger</b>	sans objet
<b>2.17</b>	<b>Notation de l'émetteur</b>	Moody's : <a href="https://moodys.com/credit-ratings/Regie-Autonomie-de-s-Transports-Parisiens-credit-rating-600010381/reports?category=Ratings_and_Assessments_Reports_rc Issuer_Reports_rc&amp;type=Rating_Action_rc Announ">moodys.com/credit-ratings/Regie-Autonomie-de-s-Transports-Parisiens-credit-rating-600010381/reports?category=Ratings_and_Assessments_Reports_rc Issuer_Reports_rc&amp;type=Rating_Action_rc Announ</a>  Fitch Ratings : <a href="https://fitchratings.com/entity/regie-autonome-des-transports-parisiens-ratp-80360230">fitchratings.com/entity/regie-autonome-des-transports-parisiens-ratp-80360230</a>
<b>2.18</b>	<b>Information complémentaire sur l'émetteur</b>	<a href="https://ratpgroup.com/fr/newsroom/">https://ratpgroup.com/fr/newsroom/</a>

### 3. CERTIFICATION DES INFORMATIONS FOURNIES

Articles D. 213-5 et D. 213-9, 4° du Code monétaire et financier et les réglementations postérieures

#### Certification des informations fournies pour l'émetteur REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP)

3.1	<b>Nom et fonction de la ou des personne(s) responsable(s) de la documentation financière portant sur le programme REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP), NEU CP</b>	<b>Monsieur Maurice Jarlier, Responsable trésorerie et financements, RATP</b>
3.2	<b>Déclaration pour chaque personne responsable de la documentation financière portant sur le programme REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP), NEU CP</b>	À ma connaissance, l'information donnée par l'émetteur dans la documentation financière, y compris la traduction (le cas échéant), est exacte, précise et ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée ni d'indications fausses ou de nature à induire en erreur
3.3	<b>Date (JJ/MM/AAAA), lieu et signature</b>	15/05/2023

**ANNEXES**

Les informations financières annexes de l'émetteur exposées à l'article D. 213-9 du Code monétaire et financier sont tenues à la disposition de toute personne qui en ferait la demande, conformément aux articles D. 213-13 du Code monétaire et financier et L.232-23 du Code de commerce

<b>Annexe 1</b>	<b>Documents présentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu<sup>2</sup></b>	<u>Assemblée générale 2023</u> Rapport annuel de l'exercice clos le 31/12/2022  <u>Assemblée générale 2022</u> Rapport annuel de l'exercice clos le 31/12/2021
<b>Annexe 2</b>	<b>Rapport annuel</b>  <b>Année 2023</b>	<a href="https://ratpgroup.com/fr/documents-de-reference/">https://ratpgroup.com/fr/documents-de-reference/</a>
<b>Annexe 3</b>	<b>Rapport annuel</b>  <b>Année 2022</b>	<a href="https://eucpmtn.banque-france.fr/neusgate/api/public/document/9760">https://eucpmtn.banque-france.fr/neusgate/api/public/document/9760</a>
<b>Annexe 4</b>	<b>Traduction de la documentation financière</b>  <b>Année 2023</b>	Traduction en anglais de la description de l'émetteur  <a href="https://eucpmtn.banque-france.fr/neusgate/api/public/document/13666">https://eucpmtn.banque-france.fr/neusgate/api/public/document/13666</a>